

# Latitude Solaire

## Complément de la demande d'évaluation au cas par cas

Centrale photovoltaïque au sol de Réchou (32)



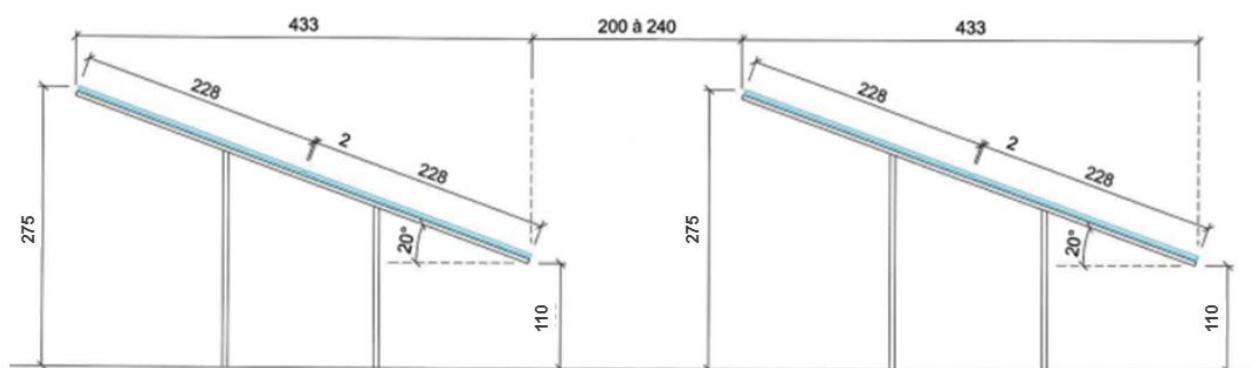
## NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET

- Indiquer la puissance installée :

La puissance installée de la centrale sera d'environ **994 kWc**.

- Préciser les caractéristiques des panneaux (hauteurs, espace inter-rangé, etc.)

Les panneaux seront installés sur des structures fixes inclinées à environ 20° avec un point bas minimal de 1.1m et un point haut maximal à 2.75m. Chacune des rangées espacées d'environ 2 à 2.4m.



- Décrire les équipements nécessaires à l'exploitation : locaux techniques (poste de transformation et poste de livraison), piste de circulation, réserve incendie, clôture, etc.

La centrale photovoltaïque sera composée de structures porteuses de modules photovoltaïques ainsi que d'autres éléments nécessaires à son fonctionnement, tels que les onduleurs, le tableau divisionnaire électrique et les logettes basses tensions (points de livraison). Enfin la sécurité est assurée par une clôture et la vidéosurveillance.

Conformément aux prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers, le projet sera constitué d'une **piste de 3 mètres de large**, faisant le tour de la surface implantée de panneaux. Cette piste sera encerclée d'une **clôture haute d'environ 2m** et accessible par la pose d'un **portail d'une largeur de 6 mètres**.

Toujours conformément aux prescriptions et accords du SDIS, **aucune citerne incendie** n'est nécessaire. Un poteau d'incendie situé sur la voirie publique, avec un débit suffisant, est à une distance de 200 mètres environ par les voies carrossables.

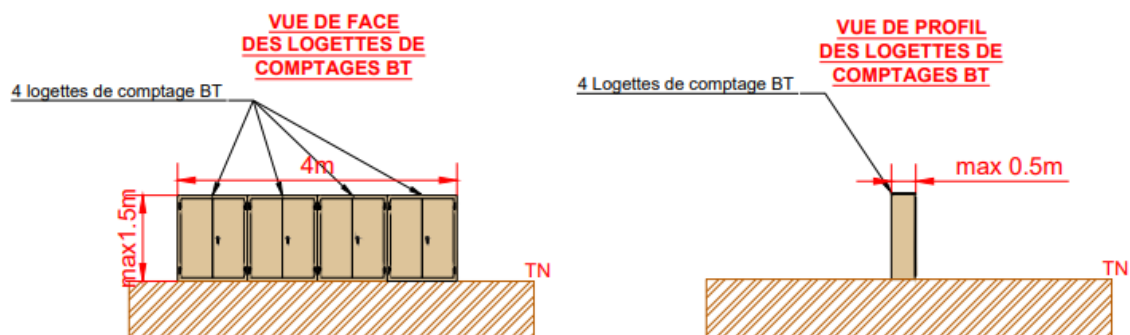


Echelle 1/15 000

| LEGENDE |                           |
|---------|---------------------------|
|         | Zone d'implantation PV    |
|         | Logette de comptage BT    |
|         | Tableau divisionnaire AC  |
|         | Piste                     |
|         | Limite cadastrale         |
|         | Clôture (9453 m²)         |
|         | Portail ( largeur de 6 m) |
|         | Limite de propriété       |

Poteau incendie

Enfin, le projet sera raccordé au réseau par **4 logettes basse tension** totalisant une surface planchée d'**environ 2m²** nécessitant des travaux et générant des impacts très inférieur à celui d'un poste de livraison pré fabriqué HTA.



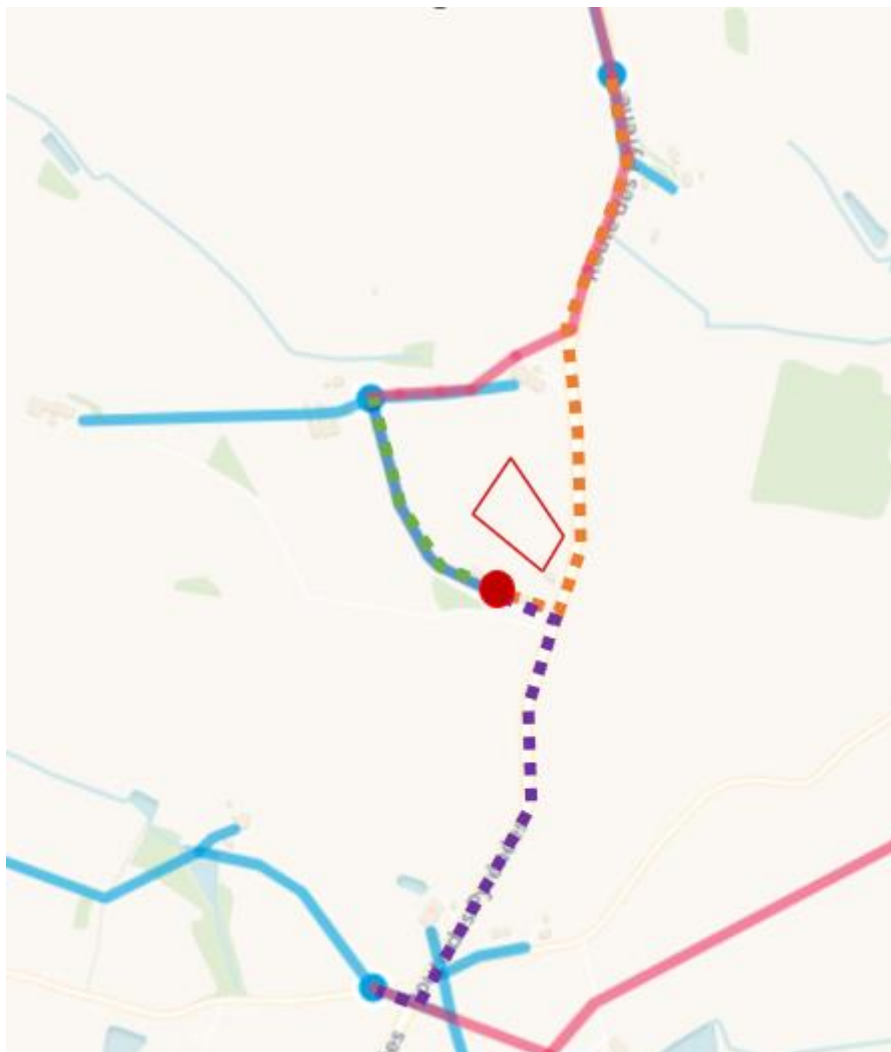
Exemple de 2 logettes BT (source : Latitude Solaire)



- Indiquer les modalités de raccordement au réseau électrique public

Les logettes basse tension seront implantées à proximité de la voirie publique. Le tracé de raccordement ENEDIS présente à ce stade des études, 3 options possibles :

- par la route des Pyrénées en partant **vers le Nord**, pour se raccorder au poste BT/HTA existant
- par le chemin Barciet **vers l'Ouest** pour se raccorder au poste BT/HTA existant
- par la route des Pyrénées en partant **vers le Sud**, pour se raccorder au poste BT/HTA existant comme représenté sur le plan ci-dessous



#### Lignes aériennes

- ☐ HTA (1 042 705 enregistrement)
- ☐ BT (3 948 505 enregistrement)

#### Autres équipements

- ☐ Postes HTA/BT (968 322 enregistrement)

# ÉVALUATION DES INCIDENCES ET MESURES ENVIRONNEMENTALES

- Joindre une cartographie indiquant la localisation de l'habitation du propriétaire.

L'habitation des propriétaires (dans l'encadré rouge) se trouve sur la parcelle 000 WA 0087. Ces derniers sont à l'initiative du projet et ont entièrement conscience de l'impact paysager qu'aura la centrale depuis leur maison, qu'ils considèrent non nuisibles.



- Analyser les incidences du projet sur les habitations présentes dans le secteur d'implantation.

Le reportage photographique suivant permettra de mettre en exergue les points de vue sur la centrale depuis les habitations les plus proches. Ce reportage a été fait à distance avec les outils à disposition.



Certaines habitations, notamment en direction du centre-bourg, ne présentent aucune visibilité sur le site en raison de la topographie et des masques végétaux existants.



Depuis les habitations au Nord du projet, des points de vue direct sont observables.

Néanmoins, bien que le projet de centrale photovoltaïque s'implante dans un contexte agricole ouvert, il se situe sous la ligne de crête, permettant une intégration discrète dans le relief existant.

L'installation présente une hauteur maximale limitée à 2,75 m, avec un point bas à 1,10 m. Cette faible émergence verticale permet d'éviter toute modification notable de la ligne d'horizon (bleu). Le projet ne crée pas de point focal ou d'appel visuel particulier dans le grand paysage.

Enfin, compte tenu de la taille modeste du projet, son aire d'influence paysagère demeure limitée et localisée.





Depuis le chenil et l'habitation situés le long du chemin Barciet. L'analyse altimétrique permet d'apprécier la situation de manière objective.

L'habitation concernée se situe à environ 126 m d'altitude. En direction du site du projet, une haie paysagère existante est implantée sur un point haut atteignant environ 141 m d'altitude. L'installation photovoltaïque est prévue immédiatement en arrière de cette haie, sur un terrain légèrement en contrebas par rapport à celle-ci.

Au regard de ces éléments, la visibilité du projet depuis cette habitation apparaît très fortement limitée, voire inexistante.





Enfin, L'installation n'aura aucun incidence sonore ou lumineuse.

- Indiquer si des haies paysagères seront plantées pour limiter les incidences paysagères. Dans l'affirmatif, indiquer les linéaires de haies et les essences

Le projet comprendra effectivement des haies paysagères avec le maintien de la haie Ouest (en bleu) et le renforcement de la haie Nord (en rouge)

Ces aménagements favorisent l'intégration paysagère du projet et limitent les perceptions depuis les habitations les proches du secteur.

Le document d'urbanisme en vigueur ne précise pas de liste d'essences à privilégier. En conséquence, le choix d'essences locales sera privilégié afin de garantir une cohérence avec les caractéristiques paysagères locales et le contexte pédoclimatique du Gers.

